



SMTD
Syndicat Mixte du Traitement des Déchets
du Bassin Est du Béarn

Extrait du registre des délibérations
Comité syndical
Séance du mardi 3 décembre 2024

Date de convocation : 26 novembre 2024

Séance tenue à 18 h 30 sous la Présidence de Madame Monique Sémavoine, Présidente de Valor Béarn, au Pavillon des arts.

Étaient présents : Monique Sémavoine, Michel Cuyaubé, Pierre Casabonne, Michel Capéran, Jean-Claude Sétier, Fernand Martin, Christelle Bonnemason-Carrère, Patrick Buron, Raymond Chagot, Jean-Marc Denax, Pierre Soler, Philippe Castets, Claude Fourquet, Bernard Massignan, Evelyne Ponneau, Max Tucou, Michel Lasserre, Michel Cazet,

Étaient représentés : Eric Castet par Pierre Soler, Philippe Faure, par Monique Sémavoine, Bernard Aurisset, par Pierre Casabonne, Jean-Louis Barban par Fernand Martin

Étaient excusés : Michel Bernos, Jean-Louis Caldéroni, Thibault Chenevière, Victor Dudret, Claude Ferrato, Jean-Pierre Lannes, Bernard Marque, Alexandre Perez, Yves Lacoste, Arnaud Brière, Jean-Claude Coustet, Pascale Durand,

Étaient absents : Stéphane Virto

6 - CREATION DE POSTE MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu l'avis favorable émis par le Comité social territorial du 13 novembre 2024,

La Présidente rappelle au Comité syndical qu'il lui appartient de fixer les effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Elle propose d'actualiser le tableau des effectifs de Valor Béarn comme suit pour tenir compte des nécessités d'organisation et de l'évolution des carrières des agents :

- Un adjoint administratif principal de 2^e classe remplit les conditions pour bénéficier de l'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 1^{re} classe.

Compte tenu des nécessités de service et de la manière de servir de cet agent qui est satisfaisante, celui-ci va être proposé en vue d'inscription sur le tableau d'avancement.

En outre, la délibération n° 5 de ce même comité fixe, après avis favorable du Comité social territorial du 13 novembre 2024, à 100 % les quotas d'avancement de grade pour les cadres d'emplois des adjoints administratifs.

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, La Présidente propose au Comité syndical la création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet, emploi qui appartient au cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux et à la catégorie hiérarchique C.

Vu l'avis favorable du Comité social territorial en date du 13 novembre 2024,

Vu l'avis favorable du Bureau du 26 novembre 2024

L'assemblée délibérante, après en avoir délibéré :

Décide :

- la création au 1^{er} janvier 2025, d'un emploi permanent à temps complet,
- d'adopter le tableau des emplois figurant en annexe,

Précise :

- que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Votes

Pour : _____

Contre _____

Abstention _____

La Présidente



DELIBERATION ADOPTEE

Monique Sémavoine